



PORTEUR DE PROJET
Lille Métropole Communauté Urbaine

PROJET
parc urbain et agricole

TERRITOIRE DE PROJET
zone urbaine

DEPARTEMENT
nord

REGION
Nord-Pas-de-Calais

REGION NATURELLE
Agglomération lilloise

PARTENAIRES
Syndicat mixte « Espace Naturel Lille Métropole » (gestionnaire)
JNC International (conception)
Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole
Chambre d'agriculture communes engagées dans le projet : Santes, Wavrin, Houplin-Ancoisne, Don

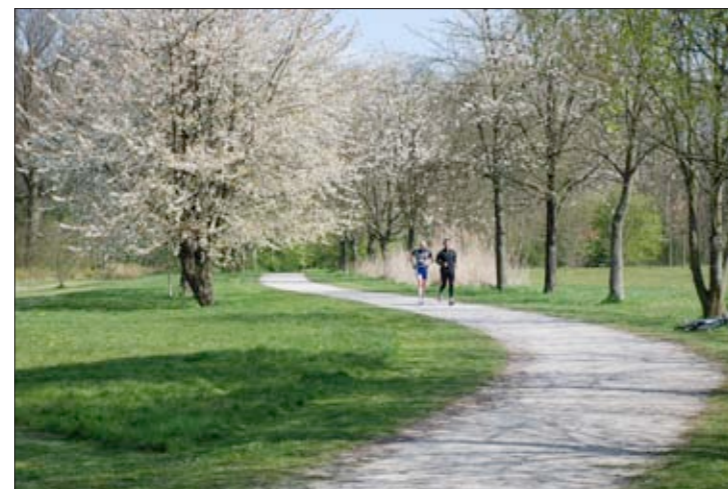
MOTS CLES
Espaces verts récréatifs
Agriculture périurbaine
Syndicat Mixte
Espace naturel métropolitain
Champs captants
Aménagement concerté

CONTACT
Yves HUBERT
Paysagiste
JNC International
courriel : y.hubert@jnc.be
site : <http://www.jnc.be/>

Pierre DHENIN
Directeur général du Syndicat mixte espace naturel Lille Métropole
courriel : pdehenin@enm-lille.fr

Intégrer l'agriculture dans un parc public périurbain : l'exemple de la Deûle

Le parc de la Deûle répond initialement à une commande urbaine pour le développement d'espaces verts récréatifs et pour la protection des champs captants du Sud-Ouest lillois. Partant d'un espace périurbain mal structuré, le projet a mis en cohérence le territoire en y intégrant les exploitations agricoles par une approche paysagère.



Dans les espaces périurbains des grandes agglomérations, la préservation d'espaces agricoles et naturels est une nécessité tant pour le maintien de l'activité agricole que pour l'offre d'espaces verts récréatifs aux urbains. Ces 2 enjeux restent difficiles à joindre. Les paysages agricoles périurbains ne sont pas nécessairement perçus comme des espaces de loisirs attractifs, particulièrement quand se rencontrent, dans les mailles des grands axes

de transports, espaces agricoles banalisés et urbanisme standardisé. Cependant, l'exemple du Parc de la Deûle montre qu'un projet de parc périurbain émanant d'une grande agglomération peut pleinement intégrer et valoriser les exploitations agricoles adjacentes. L'idée, née en 1960, de relier Lille au bassin minier de Lens par une vaste coulée verte ne s'est concrétisée qu'en 1993, quand furent davantage dans l'air les enjeux de cadre de vie, de protection de l'environnement, et surtout quand fut davantage prise en compte l'intégration de l'agriculture au projet. A l'origine : 4 collectivités, dont la Communauté Urbaine de Lille Métropole, une agence de paysagistes, JNC international ; et un canal servant de fil conducteur paysager, la Deûle.

Prise en compte des spécificités territoriales

Des espaces naturels périurbains déstructurés et fragiles

Dans le département du Nord, où les surfaces artificialisées occupent un quart de la surface départementale – contre 10 % à l'échelle nationale – chaque habitant disposait en 2003 de 4 900m² d'espace de nature, dont les surfaces agricoles – contre 8 300 m² à l'échelle nationale. La prééminence des logiques d'aménagement urbain est particulièrement prégnante entre Lille et Lens et aboutit à une occupation morcelée de l'espace périurbain : conurbation, déprise des grands sites industriels, juxtaposition de zones d'habitat ou d'activité, remblaiements chaotiques issus de la mise à grand gabarit du canal de la Deûle, ont contribué à brouiller les repères territoriaux, les habitants s'identifiant confusément à la métropole lilloise, même à 20 km de son centre. Les mailles de ce « non lieu », pas encore ville, plus tout à fait campagne, recelaient toutefois un potentiel écologique latent, à travers le réseau de canaux, prairies humides et rigoles d'assèchement. Même les bassins de décantation et les dépôts de boue des Voies Navigables de France offraient des milieux biologiques diversifiés conquis par des espèces pionnières. Le maintien d'espaces naturels, soumis à de fortes pressions foncières, était d'autant plus crucial que les champs captants du Sud-Ouest lillois fournissent plus du tiers des besoins en eau de l'agglomération.

De l'identification des enjeux territoriaux à un programme d'action différencié

Vers un parc « diffusé » dans le territoire

Le projet de parc, s'inspirant des forces et faiblesses de la trame hydraulique, du parcellaire et du relief des terres, s'est structuré autour de 3 thématiques :

- la nature retrouvée, s'attachant à reconquérir les friches industrielles pour valoriser les milieux humides et les cheminements doux,
- la nature domestiquée, visant à la restauration de prairies et à la reconstitution du bocage,
- la nature rêvée, consistant en un véritable jardin d'agrément, le jardin Mosaïc ouvert en 2003.

Refusant de circonscrire le parc dans des limites finies et excluant, le projet de la Deûle visait à commuer les terres agricoles, usuellement considérées comme des vides urbains en sursis, en espaces structurants du territoire. Les travaux des paysagistes se sont bien sûr penchés sur les interstices en friche délaissés par l'urbanisme traditionnel, sur les « coutures » du territoire, mais l'espace agricole, désormais intégré au tissu urbain, devrait constituer la plus grande part du décor, la véritable étoffe du parc.

Pour cela un diagnostic a été consacré à chaque exploitation, avec pour objectif d'identifier ses besoins fonctionnels en termes d'accès, d'implantation de bâtiments, de clôtures,... et son intégration paysagère au parc. Les opérations d'aménagement concerté, subventionnées par le Syndicat Mixte « Espace Naturel Lille Métropole » ont concerné le renouvellement de clôtures, la plantation d'arbres, l'aménagement des dessertes agricoles compatibles avec les promeneurs,... Au-delà de ces opérations « cosmétiques », certaines exploitations ont repensé en profondeur leurs systèmes de production en diversifiant leur assolement, pour répondre à la problématique environnementale, et leurs activités – accueil à la ferme, vente directe,... – pour s'approprier pleinement leur position périurbaine.

Echelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux

Recentrer la politique urbaine sur les espaces agricoles et naturels

Le maître d'ouvrage – Lille Métropole – a inscrit le projet de parc à son schéma directeur dès 1973. En 1993, il s'est doté d'une structure syndicale intercommunale efficiente pour sa mise en œuvre : le syndicat mixte du Parc de la Deûle, qui utilisera pour les premières études les fonds du contrat d'agglomération et s'appuiera sur les compétences techniques du département « Espace Naturel Métropolitain » de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille.

Avec le lancement des travaux d'envergure au début des années 2000, Lille Métropole a pris compétence directe en matière de valorisation du patrimoine naturel et paysager : le syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole a été créé par fusion de 7 syndicats intercommunaux, dont celui du Parc de la Deûle, et a bénéficié du transfert d'une partie du personnel de l'Agence de Développement et d'Urbanisme. La continuité dans le temps de ces compétences techniques et l'élargissement territorial ont été des atouts majeurs pour la réussite et l'extension du projet.

Autre facteur clé, la vaste consultation des acteurs locaux engagée par l'équipe de paysagistes : elle a associé riverains, agriculteurs, naturalistes, élus,... pour diagnostiquer les attentes des usagers périurbains vis-à-vis de leur cadre de vie ou de travail. La Chambre d'agriculture a été particulièrement associée au dialogue avec les exploitants, d'abord rétifs au projet mais petit à petit gagnés à l'enjeu d'intégration au parc. La concertation initiée localement a débouché sur la création d'un Conseil consultatif métropolitain regroupant syndicats agricoles, associations naturalistes, associations de sport de plein air, associations culturelles,...

Plus-value territoriale de la démarche paysagère

Vers un maillage paysager des espaces densément peuplés

De 4 exploitations initialement impliquées, le parc en réunit désormais une centaine. La démarche réussit la double gageure d'asseoir l'identité paysagère des exploitations et de conforter la viabilité économique des espaces agricoles, qu'on peut désormais croire durablement à l'abri des velléités d'expansion urbaine : la maîtrise foncière de certaines parcelles par Lille métropole leur a permis de s'agrandir par location ; les contrats d'entretien du parc prévoient également la fauche par un éleveur des prairies réhabilitées, et l'utilisation du foin pour son élevage ; enfin un réseau de 7 fermes, fondé sur des critères de qualité des produits et d'accueil, permet de valoriser la production locale auprès des urbains.

Le parc urbain tire également avantage de l'implication des agriculteurs : ils assurent un entretien soigné à moindre frais, tout en assurant l'animation du terroir : « L'intérêt de la promenade prend une autre dimension, grâce à la dynamique des paysages et des acteurs qui les renouvellent au fil des saisons. »

En 10 ans, grâce aux 23 millions d'euros investis, 350 hectares et 40 km de cheminement ont été réhabilités ou aménagés sur les 4 principales communes concernées ; mais la « diffusion » du parc vers le Nord et le Sud devrait à terme joindre Lille à Lens autour de 2 000 ha d'espaces agricoles et naturels, avec l'idée sous-jacente de trame verte et bleue. Encore au-delà émerge l'ambition d'un maillage paysager européen où écotourisme, écologie et agriculture se côtoient y compris dans les espaces à forte densité de population.

Ce parc « en réseau », qui célèbre la multifonctionnalité des territoires et la synergie possible entre espaces de nature et activités humaines, a obtenu en 2006 le prix Paysage décerné par le Ministère de l'Écologie.

Toutefois, la consommation d'espaces agricoles et naturels par l'urbanisation reste toujours préoccupante même dans les communes impliquées dans la gestion du Parc. Entre 2006 et 2008, plus de 0,5 % des territoires communaux ont perdu leur nature cadastrale « agricole » au profit des surfaces cadastrales urbanisées, que ce soit pour les municipalités directement concernées par la gestion du Parc ou pour les municipalités alentour. Ce report de pression foncière vers les terres agricoles non engagées dans le projet reste catalysé par la proximité des bassins d'emplois de Lille et Lens, et, peut-être effet pervers du zonage, par l'attractivité des espaces verts nouvellement créés.



rédaction 2010

Collectif des

**Etats généraux
du paysage**

dans le cadre des actions du
Réseau Rural Français